



COMPTES RENDUS DE CHANTIER ET OPR

ORGANISATION

FORMATION COMPTES RENDUS DE CHANTIER ET OPR

ADOPTER LES BONNES PRATIQUES POUR ÉVITER LES ÉCUEILS

RÉFÉRENCE : AR02039

★★★★★ 4.5/5

VERSION 1 (MÀJ : 17.04.2025)

1. Définition des
besoins

2. Évaluation des
connaissances

3. Formation

4. Test et validation
des acquis

À la recherche d'une formation **Comptes rendus de chantier et OPR** pour booster vos compétences ?

STAGEUP met à votre disposition toute son expertise technique et pédagogique qui vous permettra d'atteindre vos objectifs.

Que vous soyez une entreprise ou un institutionnel, la formation **Comptes rendus de chantier et OPR** est assurée par nos formateurs sélectionnés pour leurs compétences reconnues (certification....) et leurs qualités relationnelles.

Quelque soit le niveau des stagiaires, un suivi pédagogique est assuré avant, pendant et après la formation, de manière à constater les acquis et ainsi permettre une mise en œuvre rapide dans un contexte professionnel.

Vous souhaitez organiser votre formation **Comptes rendus de chantier et OPR** facilement et de manière personnalisée ? Optez pour une solution en intra, ou participez à une de nos sessions collectives (inter), dans la limite des places disponibles.

Participez à la formation **Comptes rendus de chantier et OPR** à Paris, Lille, Marseille, Lyon, Bordeaux, Toulouse, Strasbourg, Nantes, Montpellier, Rennes, Grenoble, Angers, Clermont-Ferrand, Nancy.

Public

La formation **COMPTE RENDUS DE CHANTIER ET OPR** s'adresse aux architectes et aux professionnels de la construction.

Prérequis

Avoir une expérience dans l'architecture ou la construction.

Objectifs du stage

La formation **COMPTE RENDUS DE CHANTIER ET OPR** a pour objectif de :

- Maîtriser les techniques et bonnes pratiques à adopter quant à la rédaction de comptes rendus de chantier puis les démarches et obligations de fin de chantier.

Durée

2 jours

Pédagogie

METHODE PEDAGOGIQUE :

Formation dispensée par un formateur professionnel spécialisé principalement dans le suivi de chantier.

Analyse de cas concrets et d'exposés.

Alternance de présentations théoriques et mises en pratique au travers de présentations de projets existants.

Méthode pédagogique participative.

Divers supports de cours.

Distanciel visio possible (formation dispensée par demi journées de 3h30 dans ce format avec quizz intermédiaire en fin de chaque séance).

METHODE D'EVALUATION :

Test de niveau (QCM) effectué en début et en fin de formation de manière à mesurer la progression de l'apprenant et de valider ses acquis.

Quizz intermédiaires à l'oral tout au long du parcours.

CONTENU DU PROGRAMME

Cette réunion de chantier coordonne les équipes et décrit l'avancement des travaux. C'est à l'issue d'une visite de chantier qu'un **compte rendu** est rédigé par le responsable de projet **OPC**.

Véritable indicateur d'un bon suivi de chantier, le compte rendu de chantier fait le lien entre les différents professionnels du bâtiment : artisans, entreprises générales et maîtrise d'œuvre. Il est essentiel, pour garantir la qualité du projet, de bien transcrire les informations dans le compte rendu ou procès-verbal de chantier. Il sera adressé par la suite au maître d'ouvrage et aux entreprises intervenantes sur le projet.

La formation **COMPTE RENDUS DE CHANTIER ET OPR** vous permettra d'assurer la bonne exécution des travaux en réglant des difficultés administratives, matérielles et techniques.

PROGRAMME DE FORMATION

JOUR 1 - Les comptes rendus de chantier

A QUOI VONT SERVIR LES COMPTE RENDUS DES RÉUNIONS DE CHANTIER ?

- ▶ Leur valeur contractuelle.
- ▶ Les informations essentielles de la page de garde.
- ▶ La page Maîtrise d'Ouvrage : un soin particulier

LA PARTIE CSPS

LA PARTIE BUREAU DE CONTRÔLE

LA PAGE MAÎTRISE D'OEUVRE

- ▶ Les pages consacrées aux entreprises
- ▶ Principes pour que les entreprises le lisent : présentation et trame type
- ▶ Le principe "Action/réaction"

LES MENTIONS À PROSCRIRE

LA GESTION DES INTEMPÉRIES DANS LE CR

LA PARTIE "GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE"

LES ÉTUDES D'EXÉCUTION : COMMENT ABORDER LES RISQUES ?

COMMENT INTÉGRER LES OBSERVATIONS DE LA VISITE DE CHANTIER

LA GESTION DES DÉFAILLANCES DES ENTREPRISES

UNE GESTION PERTINENTE DES PHOTOS : QUELS RISQUES ?

INTÉGRATION DE LA "TENUE DU CHANTIER"

QUELS LIENS ENTRE CR DET ET CR OPC ?

QUELLES ANNEXES ?

JOUR 2 - L'OPR

- ▶ La procédure de réception et sa préparation
- ▶ La notion de réception
- ▶ La réception: l'articulation entre le Code Civil et les CCAG Travaux (réception expresse, tacite, judiciaire, partielle).
- ▶ La prise de possession.

SANCTION :

Attestation de formation.

Formation théorique et pratique.

Parler à un conseiller formation

☎ 01.47.23.79.72

- ▶ La mise à disposition.
- ▶ Le devoir de conseil du Maître d'œuvre.
- ▶ L'articulation du rôle du Maître d'Oeuvre avec l'OPC, l'AMO lors de la réception.
- ▶ Les Opérations Préalables à la Réception
- ▶ Le déclenchement des OPR.
- ▶ Le mode de convocation.
- ▶ Les différents intervenants concernés.
- ▶ La gestion des absences.
- ▶ Les motifs légaux de refus des OPR.
- ▶ La notion d'achèvement des travaux.
- ▶ Les risques de la défaillance du Maître d'œuvre.
- ▶ Revue détaillée du contenu des OPR.
- ▶ Les documents légaux pour la vérification de la conformité de la pose.
- ▶ Le PV des OPR: présentation et commentaires.
- ▶ Exercice: quelles « essais et épreuves » exiger des entreprises ?

- ▶ La réception prononcée avec ou sans réserve
- ▶ Le Maître d'Ouvrage et la procédure.
- ▶ Les conséquences juridiques de ces 2 types de réception.
- ▶ Quelle date pour une réception qui se déroule sur plusieurs jours ?
- ▶ Définition légale de la « réserve à la réception ».
- ▶ Malfaçons ou imperfections ?
- ▶ L'organisation du Maître d'Oeuvre pour limiter le nombre de réserves.
- ▶ L'organisation par le Maître d'Oeuvre de la levée des réserves vis à vis des occupants utilisateurs.
- ▶ Pourquoi l'établissement d'un PV de levée des réserves par le Maître d'œuvre ?
- ▶ La gestion des plantations et de la mise en chauffe.
- ▶ La notion de réfaction.
- ▶ La remise des clés, des « accessoires ».
- ▶ Présentation d'un tableau récapitulatif pour le pointage des pièces constitutives des DOE par lot.
- ▶ Méthode pour une vérification aisée et rapide par la Maîtrise d'Oeuvre des dossiers d'exécution des entreprises.

LES EFFETS DE LA RÉCEPTION

- ▶ La livraison des travaux convenus
- ▶ Notion de livraison.
- ▶ Les travaux convenus (notion d'ouvrage témoin...).
- ▶ Le délai convenu (rappel sur la procédure de régularisation de délais complémentaires).
- ▶ Le transfert de la garde de l'ouvrage
- ▶ Les conséquences pour le Maître d'Ouvrage.
- ▶ L'importance de la passation des contrats d'entretien pour la garantie des ouvrages exécutés.
- ▶ Le début du délai de levée des réserves
- ▶ Qui arrête le délai ?
- ▶ Quelle organisation ?
- ▶ L'arrêt du cours des pénalités éventuelles
- ▶ Rappel sur la procédure d'application des pénalités.
- ▶ Le caractère libératoire de la pénalité.
- ▶ Le droit pour les entreprises de réclamer le solde du prix
- ▶ Le « projet de décompte ».
- ▶ Le « décompte final ».
- ▶ Le « décompte général définitif ».
- ▶ La « réclamation ».
- ▶ La couverture des défauts de conformité
- ▶ Notion de conformité.
- ▶ Les documents de référence.
- ▶ Le départ des garanties légales
- ▶ Présentation d'un synoptique pour une compréhension aisée de l'articulation des différentes garanties légales.
- ▶ Le point de départ de la restitution de la retenue de garantie
- ▶ La procédure de restitution.
- ▶ Le délai légal de restitution.
- ▶ Les sanctions pour le moa en cas de non respect.
- ▶ La réception et les garanties légales : définition et déclenchement de leur mise en jeu

L'OBLIGATION DE PARFAIT ACHÈVEMENT

- ▶ Définition.
 - ▶ Organisation de la gpa entre maître d'ouvrage, maître d'oeuvre et entreprise.
 - ▶ La notion de « quitus ».
 - ▶ La carence de l'entreprise.
 - ▶ Le déclenchement de la garantie de bon fonctionnement
 - ▶ Les travaux concernés.
 - ▶ La procédure de mise en jeu.
 - ▶ Le déclenchement de la garantie décennale
 - ▶ Les critères légaux.
 - ▶ Les travaux concernés.
 - ▶ Rappel sur les conditions de validité d'une attestation d'assurance décennale.
 - ▶ La procédure de mise en jeu de la garantie.
 - ▶ La notion de « dommages intermédiaires »
 - ▶ Son origine.
 - ▶ La procédure.
 - ▶ L'articulation de l'arrêt des comptes des entreprises avec la réception
-
- ▶ Le projet de décompte final, la demande de paiement finale
 - ▶ Le délai de présentation par rapport à la réception.
 - ▶ La forme de l'envoi.
 - ▶ La carence de l'entrepreneur.
 - ▶ Le décompte final
 - ▶ La vérification.
 - ▶ La rectification par le maître d'oeuvre.
 - ▶ Le décompte général
 - ▶ Sa composition.
 - ▶ Le cas du marché révisable.
 - ▶ Le compte prorata.
 - ▶ La gestion des intérêts moratoires.
 - ▶ Le projet de décompte général.
 - ▶ La récapitulation des acomptes mensuels.
 - ▶ L'état du solde.
 - ▶ La signature du décompte général.
 - ▶ La notification.
 - ▶ La carence dans la notification.
 - ▶ Le décompte général définitif.
 - ▶ Le désaccord de l'entreprise.
 - ▶ La carence de l'entreprise.
 - ▶ La réclamation de l'entreprise
 - ▶ Définition de la réclamation.
 - ▶ Quelle procédure ?

FIN DE FORMATION

- ▶ Conclusions.
- ▶ Test de niveau et correction.
- ▶ Évaluation qualitative.
- ▶ Validation des acquis.
- ▶ Remise de l'attestation de formation.
- ▶ Remise d'un support de cours et documents annexes.

Votre formateur **Comptes rendus de chantier et OPR**

Des experts à votre service

Fort d'une expérience opérationnelle en projet, votre formateur a été sélectionné par nos services pédagogiques tant pour son expertise que pour ses qualités pédagogiques et sa volonté de transmettre son savoir-faire.

Comment financer la formation **Comptes rendus de chantier et OPR** ?

Formation **Comptes rendus de chantier et OPR** dans vos locaux ou en ligne

Quel format choisir ?

Ces deux formats de formation offrent chacun leurs intérêts pratiques. Chaque participant ayant ses préférences et ses contraintes en matière d'organisation, nous vous garantissons une formation réussie que ce soit en présentiel ou en distanciel.

OPCO, POLE EMPLOI, CPF...

En tant qu'organisme de formation s'adressant principalement aux professionnels, nous vous conseillons et nous vous accompagnons dans vos démarches pour la prise en charge en tout ou partie de votre formation .

Nos principaux partenaires sont les OPCO tels que par exemple :

- ▶ [opco.ep](https://opco.ep.fr) pour les salariés d'agences d'architecture.
- ▶ [atlas](https://atlas.opco.fr) pour les bureaux d'études et économistes de la construction.
- ▶ [fif.pl](https://fif.pl.fr) pour les dirigeants non salariés en profession libérale.
- ▶ [afdass](https://afdass.com) pour les salariés d'agences de communication, spectacle, production...

Un chiffrage ainsi que les possibilités de financements selon votre opco vous seront adressés par un de nos conseillers en formation.

Ils nous ont fait confiance pour leur formation :

[Voir un échantillon de quelques clients](#)

Nos formations sont réalisables partout en France, à domicile ou sur le lieu de travail.

Formation Paris, Lyon, Marseille, Lille, Nice, Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Strasbourg...

Prise en charge par votre OPCO (Atlas, Opco EP, AKto, Afdas, FIF PL...)

Les avantages du **présentiel** :

Déplacement dans vos locaux et partout en France. La formation peut soit se dérouler dans une pièce dédiée soit dans la pièce principale de votre entreprise si sa configuration le permet.

- ▶ meilleure relationnel avec le formateur.
- ▶ meilleure assiduité.
- ▶ temps de formation concentré sur une période donnée.
- ▶ possibilité de former plusieurs personnes simultanément et de manière plus efficace.

Le présentiel permet également plus de proximité avec le formateur et par conséquent un meilleur relationnel. Les échanges entre les participants sont aussi plus réguliers et plus décontractés.

Les avantages du **distanciel** :

Il est important d'être équipé du matériel nécessaire à savoir : poste informatique équipé, connexion internet fibre, webcam, micro et casque audio.

Un lien de réunion type Zoom ou Teams sera fourni aux stagiaires directement par le formateur.

- ▶ possibilité d'espacer les séances.
- ▶ nombre de participants plus limité.
- ▶ réduction des frais de déplacement.

Le distanciel permet aussi de participer depuis n'importe quel endroit, favorisant ainsi une meilleure gestion du temps et des contraintes personnelles. Les interactions peuvent se faire à travers divers outils collaboratifs, rendant les échanges dynamiques et interactifs.



Centre de formation STAGE'UP

Siège social : 23 rue Antigna 45000 ORLEANS

Siège commercial : 14 rue d'Amsterdam 750009 PARIS

Siret : 488 346 610 000 30 APE : 8559A N°Existence : 24 45 02361 45

email : contact@stageup.fr

01 47 23 79 72



formation éligible
PLAN DE FORMATION